

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 20 septembre 2012

Débat du Conseil national sur la Politique agricole 2014 - 2017

Nombreuses décisions encore à prendre

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL est soulagée que le Conseil national ait décidé d'inscrire dans la loi deux propositions importantes émanant des producteurs de lait, à savoir les suppléments pour le lait transformé en fromage et de non-ensilage ainsi que l'obligation générale de conclure un contrat pour tout achat de lait. Par contre, la Chambre du peuple a malheureusement refusé d'instaurer une réglementation obligatoire concernant les mesures d'entraide. Pour ce qui concerne la question encore ouverte de l'échelonnement des contributions à la surface herbagère en fonction de la charge en bétail, la FPSL est persuadée qu'il s'agit d'un pilier important de la sécurité de l'approvisionnement, qui n'entraînera pas une intensification non désirée, puisque les plafonds proposés sont plus bas qu'aujourd'hui. Il est toutefois encore trop tôt pour porter un jugement global sur la Politique agricole 2014 – 2017.

Lors du débat que le Conseil national a consacré à la Politique agricole 2014 – 2017, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL est partiellement parvenue à convaincre, puisque, grâce à ses propositions et à ses arguments, le projet du Conseil fédéral a été amélioré sur deux points essentiels. Les producteurs de lait sont soulagés que le Conseil national ait décidé de maintenir dans la loi le supplément pour le lait transformé en fromage de 15 centimes et le supplément de non-ensilage de 3 centimes. La réglementation choisie pour la conclusion des contrats d'achat du lait est également positive, puisqu'elle offrira à chaque producteur une meilleure protection contractuelle lors de la vente de son lait. La Chambre du peuple a en revanche rejeté la réglementation contraignante concernant les mesures d'entraide. La FPSL regrette cette décision, car il s'agissait d'une mesure qui aurait permis aux producteurs d'assumer leur responsabilité dans la stabilisation du marché du lait.

Bien entendu, le débat sur la législation agricole qui entrera en vigueur en 2014 vient seulement de commencer et il reste d'importantes décisions à prendre, s'agissant notamment de l'échelonnement des contributions à la surface herbagère en fonction de la charge en bétail. Les interventions de certains parlementaires contre cet échelonnement montrent toutefois que les arguments des opposants ne sont pas pertinents. L'échelonnement proposé ne provoquera aucunement une intensification non désirée de l'exploitation des surfaces, bien au contraire. Les plafonds proposés sont en effet plus bas que les limites supérieures actuelles.

Il est toutefois trop tôt pour porter un jugement global sur la Politique agricole 2014 – 2017. Il faut en effet que les débats au Conseil national se terminent, puis que le Conseil des États se saisisse du projet et y apporte sa touche. C'est donc en 2013 seulement que l'on connaîtra clairement les contours définitifs des points essentiels de cette législation.

Renseignements :

Albert Rösti
Directeur

albert.roesti@swissmilk.ch
031 359 52 11 079 255 88 56

Christoph Grosjean-Sommer
Communication économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch
031 359 53 18 079 645 81 36

www.swissmilk.ch/pa14-17

Téléphone 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk